

La Lorraine, une autre histoire

« *C'est en redonnant vie à des régions aux contours pleinement acceptés et ressentis par les populations que l'on retrouvera le dynamisme perdu.* » Yves Plasseraud

Pierre Klein

Il est beaucoup question de la Lorraine ces derniers temps. D'aucuns mettent en avant les liens historiques entre l'Alsace et la Lorraine ou encore leur communauté de destin pour justifier leur point de vue quant à la fusion qu'ils souhaitent entre les deux régions. Qu'en est-il ?

Repères historiques lorrains

La Lorraine celte

La région lorraine participe de la civilisation protocéltique (1500 à 800 av. J.-C.). De celle-ci est issu le premier peuplement véritablement connu, celui des Celtes. Au cours du premier siècle av. J.-C., la présence celte est la suivante : les Leuques (Toul), les Médiomatriques (Metz, le nom vient de *Mediomatrici*), les Trévires (Trèves). Présence aussi de Germains.¹

La Lorraine romaine

La région est incluse à la Belgique,² une des provinces d'un ensemble que les Romains appellent les Gaules. Celtes, Romains, Gallo-romains et Germains cohabitent, leurs langues aussi. Début de la christianisation aux III^e et IV^e siècles.

En 297, une nouvelle organisation administrative intervient. La Belgique est subdivisée en *Belgica Prima* (Trèves) dont les régions de Metz, Toul et Verdun et en *Belgica Secunda* (Reims). Vers 300, création de l'archevêché de Trèves et des évêchés de Metz, Toul et Verdun. Intensification de l'installation de tribus germaniques (Francs, Alamans...) au cours des III^e, IV^e et V^e siècles. La frontière linguistique romano-germanique est établie au VI^e siècle.³

La Lorraine mérovingienne et carolingienne

En 476, c'est la fin de l'Empire romain d'Occident. De 481 à 511 Clovis (*Chlodwig I.*) constitue le royaume franc. Au moment de son partage en 511 apparaît l'Austrasie⁴ ou royaume de l'Est. Les quatre diocèses de la province de Trèves, qui dessinent la future Lorraine, en forment le centre. La capitale en est Reims. En 561 après un nouveau partage l'Austrasie prend pour capitale Metz. Comme dans tous les royaumes francs, les rois se succèdent rapidement. Le pouvoir est entre les mains des maires du palais (*Hausmeier*). Fondation des monastères et multiplication des églises.

¹ Au début du premier siècle av. J.-C., la situation des différentes tribus présentes dans la région qui deviendra l'Alsace est la suivante :- Trévires au nord du Seltzbach,- Médiomatriques au nord du Landgraben (près de Saint Hippolyte),- Séquanes au sud du *Landgraben*, - des Germains. Vers 70 av. J.-C., sous une nouvelle pression des Germains, les Trévires sont repoussés vers l'Ouest, les Médiomatriques en « Alsace-Bossue », les Séquanes vers la Saône. Arrivées des Némètes, des Triboques, des Rauraques et des Suèves (ces derniers ne s'installent pas).

² De son côté, la région qui deviendra l'Alsace, fait à l'époque partie de la Germanie supérieure.

³ Bien que des îlots romains subsistent encore. **Le roman lorrain** fait partie d'un ensemble linguistique situé au nord de la Loire, celui de la langue d'oïl, au même titre que le francien ou français, dialecte de la région parisienne par exemple. Le roman lorrain bien qu'étant aussi français, ce n'est pas à vrai dire du français. Trop souvent la confusion est faite entre français et langue d'oïl. Les dialectes du roman lorrain sont très peu usités de nos jours. Il était également parlé dans certaines vallées alsaciennes où il est appelé *welche*. Il ne faut pas confondre le roman lorrain avec le francique lorrain, du francique rhénan ou mosellan parlé en Moselle.

⁴ D'abord appelée royaume de Reims, puis royaume de Metz.

En 751 Pépin le Bref (*Pippin III der Jüngere*) prend le pouvoir. Certains duchés sont supprimés, comme celui d'Alsace. Les pays ou *pagi* sont confiés à des comtes qui exercent le pouvoir au nom du roi. En Lorraine, ce sera le cas par exemple pour le pays de Chaumont, celui de Toul ou encore celui de Metz. En 800 Charlemagne (*Karl der Große*) est couronné empereur à Rome. En 814 Louis le Pieux (*Ludwig der Fromme*) prend sa succession.

En 843 le traité de Verdun partage de l'empire de Louis le Pieux. La Francie⁵ occidentale revient à Charles le Chauve (*Karl der Kahle*), la Francie orientale à Louis le Germanique (*Ludwig der Deutsche*) et la Francie médiane à Lothaire (*Lothar*). En 855 Lothaire II hérite de la partie nord de cette dernière que l'on appela plus tard royaume de Lothaire ou Lotharingie (Loherègne en roman). En 870 par le traité de Meerssen, le royaume de Lotharingie est partagé entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. En 880 par le traité de Ribemont Louis le Germanique récupère le tout. De 895 à 900, un royaume de Lotharingie est à nouveau créé pour Zwentibold. Puis il est confié à une série de Ducs. Une présence juive est attestée à Metz au IX^e siècle.⁶

La Lorraine ducale et impériale

Au début du Xe siècle les duchés de Franconie, de Saxe, de Souabe, de Bavière gagnent en importance. Il en va de même pour celui de Lotharingie bien que n'étant pas un des « *Stammesherzogtümer*⁷ ». Giselbert en est le premier duc héréditaire. En 959 le duché de Lotharingie est divisé en Haute Lorraine ou Lorraine (les trois évêchés Metz, Toul, Verdun et une partie de celui de Trèves) et en Basse Lorraine ou Lothier. Frédéric de Bar ou d'Ardenne est le premier duc de Haute-Lotharingie. En 962, création de l'Empire romain germanique, dont la Lorraine fera partie jusqu'en 1766. En 1048, création du duché de Lorraine. Gérard II d'Alsace en est le premier Duc. C'est le début de la **Maison de Lorraine-Alsace**. Le duché restera sans évêché. Les évêchés de Metz, Toul et Verdun resteront indépendants du duché.

Au XII^e siècle **cinq entités se dessinent ; les trois évêchés, le Duché et le Comté de Bar**. Cependant, Luxembourg, Trèves et Coblenze passent à la Basse-Lorraine. Aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, on assiste à une expansion des villes et au début de la démocratie bourgeoise urbaine, comme dans tout l'empire. Une lutte pour le pouvoir entre les évêques, le duc et le comte s'installe. Le duc prend peu à peu le dessus sans pour autant pouvoir réunir sous sa souveraineté un duché unifié. **En 1212, première expédition française en Lorraine.**

Création dans le duché de bailliages, deux pour la partie romane (Nancy et Vosges) et un pour la partie allemande. Le bailliage d'Allemagne regroupait les possessions ducales situées en Lorraine allemande.⁸ En 1301 la France conquiert la rive ouest de la Meuse barroise, qui devient une frontière.⁹ Le comte de Bar devient Duc de double vassalité française et impériale. Les villes de Metz, Toul et de Verdun deviennent des villes libres impériales. De leur côté, les trois évêchés sont possessionnés de territoires d'immédiateté impériale. En 1431, à la mort de Charles II de Lorraine, René de Bar (Anjou)¹⁰ ayant épousé l'héritière du duché devient duc consort de Lorraine. C'est le début de la **Maison d'Anjou-Lorraine**.

⁵ Francie = royaume franc, *Frankenreich*.

⁶ Après l'expulsion des juifs de France en 1394, la Lorraine connaîtra un fort établissement de ces derniers, notamment à Metz et à Nancy.

⁷ En raison de son caractère pluri-identitaire.

⁸ Lorraine allemande est le nom traditionnel donné jusqu'à la fin du XIX^e siècle à la partie germanophone de la Lorraine. Elle comprenait aussi des territoires situés au-delà du bailliage. Comme dans le reste de la Lorraine allemande, les habitants du bailliage parlaient le francique lorrain et les actes officiels étaient le plus souvent rédigés en allemand standard. Cependant, en septembre 1748, un édit de Stanislas imposa la langue française pour tous les actes publics et les procédures judiciaires du bailliage.

⁹ C'est le Barrois mouvant, c'est-à-dire dans la mouvance française.

¹⁰ René de Bar est un grand de France. Il fut seigneur puis comte de Guise, duc de Bar, duc consort de Lorraine, duc d'Anjou, comte de Provence et de Forcalquier comte de Piémont, comte de Barcelone, roi de Naples...

L'influence française devient de plus en plus pressante.¹¹ De plus, la Lorraine se trouve prise dans l'antagonisme existant entre la Maison de France et celle de Bourgogne. En 1477 Charles le Téméraire perd la vie lors de la bataille de Nancy et la Bourgogne ses rêves. En 1480, à la mort de René d'Anjou, le duché de Bar est réuni à celui de la Lorraine.

En 1485 René II de Vaudémont consolide le « double duché » (Lorraine et Bar)¹². C'est le début de la **Maison de Vaudémont-Lorraine**. Le duc Antoine développe Nancy où il fait notamment construire un palais de style renaissance. Dans la confrontation entre la Maison de France et la *Casa Austria*, il se montre d'abord neutre. Cependant, bien qu'il ait été élevé à la cour de France et bien qu'il ait épousé Renée de Bourbon, il se rapproche de l'empire. Charles Quint craignant sans doute que la Lorraine ne se joigne à la ligue de Smalkalde, une ligue protestante, et cherchant des alliés dans sa lutte contre les protestants, adhère par le traité de Nuremberg (1542) à l'idée que le duché soit déclaré « libre et non incorporable ».¹³ Le duc consent au mariage de son fils François avec la nièce de l'empereur Charles Quint, Chrétienne de Danemark. Ce rapprochement déplut évidemment fortement à la Maison de France, qui voyant son influence en Lorraine s'émousser, n'allait pas tarder à réagir.

Le duc Antoine se signale par une forte opposition aux idées nées de la réforme. Il interdit la prédication protestante et fait saisir les écrits luthériens. Il s'oppose aussi et cruellement aux révoltes de paysans. Il intervient en particulier en Alsace, lors de la guerre des paysans (1525) et écrase le « Soulèvement de l'homme ordinaire » (*Erhebung des gemeinen Mannes*).¹⁴ À la mort du duc Antoine, Chrétienne de Danemark obtient la régence du duché aux dépens de Nicolas de Vaudémont. Elle se tourne vers l'empire et fortifie le duché contre la France.¹⁵

Au vu des événements, Henri II de France voit rouge et obtient par le traité de Chambord (1552) du duc de Saxe,¹⁶ le vicariat de Metz, Toul et Verdun, villes qu'il s'empresse d'occuper. En 1552 les trois cités, Metz, Toul et Verdun,¹⁷ sont annexées de fait par la France (Chevauchée d'Austrasie).¹⁸ Charles Quint ne parvient pas à les récupérer, malgré plusieurs tentatives. Le duc Charles III, respecte une certaine neutralité et agrandit le duché des principautés de Blâmont, Châtel, Bitche, Saint-Avold et Nomeny. De 1618 à 1648, guerre de Trente Ans, comme dans tout l'empire. Intense circulation en Lorraine de troupes impériales, suédoises, françaises. Désolations et ruines. La Lorraine perd plus de 40 % de sa population.

1634-1641, première occupation française

Pour s'être allié à l'Angleterre et à l'Allemagne, le duc Charles IV provoque la colère de Richelieu, qui d'ailleurs ne cherchait qu'une occasion pour s'emparer de la Lorraine. Les Français l'occupent en 1634 et y causent de grands ravages. Richelieu fera notamment

¹¹ La France va s'employer à installer des dignitaires complaisants.

¹² René II de Vaudémont descendait de Ferry II de Vaudémont et de Yolande d'Anjou, la fille de René d'Anjou. Il fut ainsi comte de Vaudémont, comté qu'il rattacha au duché de Lorraine, comte d'Aumale et baron d'Elbeuf, duc de Lorraine, sire de Joinville, duc de Bar, baron de Mayenne...

¹³ Le duché gagne de ce fait en souveraineté. Il reste néanmoins sous la protection de l'empire et les ducs avaient néanmoins encore besoin de l'investiture de l'Empereur.

¹⁴ En résonance à cela, parlant de la Lorraine l'on reprendra longtemps en Alsace, l'expression mêlée de réminiscence enfouie et d'humour distancié « *Jesus sagte zu seinen Jüngern, hütet euch vor den Lothringern* »

¹⁵ Notamment La Mothe-en-Bassigny.

¹⁶ Maurice de Saxe, duc et électeur, d'abord allié de l'empereur, il rejoint ensuite la cause des protestants. Il organise le rapprochement contre nature d'Henri II de France et des princes protestants de l'empire.

¹⁷ Les villes, mais pas les évêchés ni leurs territoires. La bourgeoisie urbaine est dessaisie de son pouvoir au profit d'un lieutenant général, le duc de Guise.

¹⁸ Du même coup il destitue Chrétienne de Danemark, confie la régence du duché à son beau-frère Nicolas de Mercœur, kidnappe l'héritier légitime Charles, le futur Charles III, âgé de neuf ans et le fait élever à la cour de France et épouser pour plus de sécurité à l'âge de seize ans sa fille Claude de France.

démolir les châteaux lorrains « privant la Lorraine de sa parure médiévale et des signes de son indépendance ». Le duc Nicolas II doit abandonner son duché.

1641-1659, deuxième occupation française.

En 1641, les Français s'emparent une seconde fois du pays, dont la dernière forteresse, La Mothe, ne tombe entre leurs mains qu'en 1645.¹⁹ En 1648 les Traités de Westphalie donnent entre autres à la France en droit les trois cités et évêchés avec leur terre. Des intendants y sont installés. Édification de citadelles françaises.

1670-1697, troisième occupation française²⁰

Le duc Charles IV doit fuir²¹. Le duc Charles V²² neveu de ce dernier est « un duc sans couronne et sans terre ». Il gagne contre les Turcs ses lauriers de général, mais ne rejoint pas son duché, occupé sans discontinuer de 1670 à 1697 par la France. Le traité de Ryswick établissant notamment un nouveau duc, le duc Léopold²³ donne encore un délai à l'annexion définitive. Le duc remet son duché en ordre et tente de s'opposer aux prétentions françaises.

Quatrième occupation française.

Lors de la guerre de Succession d'Espagne (1702 à 1714), le duché est occupé une nouvelle fois par les troupes françaises.

Vers la fin du duché

À la mort de Léopold en 1729 l'annexion s'organise (traité de Meudon). Son fils, le duc François III²⁴ épousant à la future impératrice *Maria Theresia* d'Autriche, troque ses duchés (Lorraine et Bar) contre celui de Toscane (Traité de Vienne 1735). Mais avait-il les moyens de faire autrement. La Lorraine passe au roi détrôné de Pologne, Stanislas Leszczynski, beau-père de Louis XV. À cette date les trois évêchés et les duchés sont dirigés par des Français. Le mariage est célébré en 1736. Le dernier duc quitte ses terres, accompagné d'une partie des grands de Lorraine. Il devient empereur en 1745. **C'est le début de la maison Habsbourg-Lorraine.** Son frère Charles tente une ultime opération en Lorraine. Mais en vain.

La Lorraine française :

En 1766, à la mort de Stanislas la Lorraine passe formellement à la France (de droit en 1801, par le traité de Lunéville). Les duchés de Lorraine et de Bar seront gérés jusqu'à la Révolution par le Grand-gouvernement de Lorraine-et-Barrois.²⁵

¹⁹ Elle devint un symbole de la résistance lorraine.

²⁰ La prise de la place de Châtel sur Moselle en septembre 1670 par les troupes du maréchal de Créquy marquera durablement les esprits lorrains.

²¹ À l'exception de brèves périodes, les ducs ne pourront plus séjourner en Lorraine jusqu'en 1697, jusqu'au Traité de Ryswick, Louis XIV rend alors le duché au duc Léopold, né à la cour de Vienne, mais qui épousa pour l'occasion une des nièces du roi de France, la princesse Élisabeth Charlotte d'Orléans. À cette époque, le duché est enserré de toutes parts de territoires français, notamment l'Alsace, la Franche-Comté et les Trois-Évêchés qui le sont déjà. La France s'est de plus dotée d'une « Route d'Alsace » traversant le duché.

²² Né à Vienne en Autriche. Il était marié à Éléonore d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III. Charles se met au service de l'Empereur. En septembre 1675, il est nommé généralissime des armées impériales; il prend aussi le titre de *duc de Lorraine et de Bar*, son oncle Charles IV étant mort le même mois. Tous les États européens lui reconnurent ce titre, sauf la France. En septembre 1683, avec le renfort du roi de Pologne Jean III Sobieski, il attaque et vainc les Turcs qui assiégeaient Vienne depuis deux mois. Il mène ensuite plusieurs expéditions dans la partie de la Hongrie occupée par les Turcs qu'il reconquiert, tout comme la Slavonie et la Transylvanie. Une statue dans l'enceinte de la *Hofburg* à Vienne rappelle ses exploits.

²³ Il a été élevé à la cour de Vienne.

²⁴ Élevé à la cour de Vienne, il fut successivement duc de Lorraine et de Bar sous le nom de François III, duc de Teschen, grand-duc de Toscane, vice-roi de Hongrie. Après son mariage, en 1736, avec l'archiduchesse Marie-Thérèse, héritière de la Maison d'Autriche, il fut élu empereur des Romains (1745–1765).

²⁵ Il intégrait outre le duché de Lorraine et le duché de Bar, les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, le Luxembourg français (Thionville, Montmédy, Longwy), le Duché de Carignan, la Lorraine allemande ou Pays de la Sarre, cédée à la France par le traité d'Utrecht, en 1713 et le duché de Bouillon, enlevé par Louis XIV à l'évêque de Liège.

En 1789, création des départements de Moselle, de Meurthe, des Vosges et de Meuse.

En 1793 la principauté de Salm est intégrée aux Vosges, le comté de Créhange (*Guindringen*), à la Moselle, comme la seigneurie de Lixing (*Lüxingen*) en 1795.

Au XVIII^e siècle la partie germanophone de la Lorraine connaît une forte émigration vers l'Europe de l'Est où les émigrants grossissent notamment les rangs des *Donauschwabens*.

En 1815 par le traité de Paris la Moselle perd les cantons de Saarbrücken et de Sarrelouis.

Vers 1850, début de l'industrialisation autour de Nancy. Essor des Wendel et de la sidérurgie (Hayange).

En 1870, guerre franco-allemande. La Lorraine est occupée par les troupes prussiennes.

En 1870-71, une partie de la Moselle et une partie de la Meurthe, appelées *Lothringen*, passent à l'empire allemand, pour constituer avec l'Alsace le *Reichsland Elsass-Lothringen*.²⁶

En 1918, la partie lorraine du *Reichsland* devient le département de la Moselle. Celui-ci est annexé de fait comme l'Alsace au *III. Reich* de 1940 à 1944/45. La région Lorraine regroupant les quatre départements (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges) est créée en tant qu'établissement public régional en 1970 et en tant que collectivité territoriale en 1982.

En conclusion

Qu'avons-nous de commun avec la Lorraine ? Que faut-il répondre à celles et à ceux qui voient de la prédestination dans une éventuelle fusion ? À la lecture du déroulement historique ci-dessus, nous pouvons conclure qu'il n'y a pas eu de liens privilégiés historiques entre l'Alsace et la Lorraine. Chacune a eu son vécu propre. Si l'Alsace a été comme la Lorraine membre du Saint-Empire romain germanique, elle partage aussi cet état avec d'autres régions françaises. Longtemps la frontière entre le royaume et l'empire courrait le long d'une ligne Rhône, Saône, Meuse, Escaut. Longtemps, à droite de celle-ci, la Provence, le Dauphiné, la Franche-Comté, la Lorraine... n'étaient pas français, Marseille, Lyon, Besançon... non plus.

Plus généralement, tous les Européens partagent un même fond culturel, tous les Français partagent un même fond culturel, Lorrains et Alsaciens, qui sont Français et Européens, aussi. Tous nous avons beaucoup en commun.

Mais la Lorraine et l'Alsace, ce n'est pas vraiment la même histoire. La Lorraine a été un duché pendant des siècles, un double duché, certes sous influence habsbourgeoise vers la fin, mais beaucoup sous influence française, et cela très tôt. L'Alsace a été un ensemble de nombreuses seigneuries, de principautés et de villes. Avant 1648, la France n'y a pas été présente, en tout cas pas dans la même mesure qu'en Lorraine, loin s'en faut.

Du fait même de cette histoire différente, il y a aussi une différence culturelle majeure. L'Alsace est (était) l'extrémité occidentale de la *Mitteleuropa*. La Lorraine est l'extrémité orientale du Bassin parisien. Arts et traditions populaires divergent. La « grande culture » et l'histoire sont codifiées pour l'une en langue allemande, pour l'autre en langue française. Linguistiquement, il n'y a que **la moitié nord de l'actuel département de la Moselle qui soit (a été) de langue allemande**, en raccourci : francique à l'oral, standard

²⁶ En 1871 malgré la protestation des représentants élus des régions annexées, l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux ratifie à une forte majorité la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine (la Moselle de 1789 moins l'arrondissement de Briey et plus ceux de Sarrebourg et de Château-Salins) à l'empire allemand et deviennent un *Reichsland*. Les Alsaciens et les Mosellans deviennent des Allemands de plein droit. Pendant 48 ans et 48 ans seulement cette partie de la Lorraine va partager avec l'Alsace une part d'histoire, mais aussi d'expériences dont certaines heureuses et prégnantes. L'Alsace et la Moselle partagent aussi le sort douloureux de l'annexion de fait au III^e Reich nazi. La Moselle sera rattachée au Gau Westmark (Moselle, Sarre et Palatinat).

allemand à l'écrit. Le reste de la Moselle (y compris Metz) et le reste de la Lorraine étaient de langue romane (roman lorrain) avant d'être aussi francophones.²⁷

La Lorraine est historiquement d'oïl,²⁸ l'Alsace du Ja. L'une est latine, l'autre est rhénane. Au moment de son annexion par la France rien, d'un point de vue linguistique et culturel, ne distinguait l'Alsace de ses voisines suisse, badoise et palatine. A ce moment-là, la Lorraine, bien que pas encore française, c'est un autre monde. Peu de communications existent entre les deux régions. Les populations ne se comprennent tout simplement pas.²⁹ Cependant que dans le Rhin supérieur tout est lié et relié.

L'Alsace-Lorraine inscrite dans les mémoires est une création de Bismarck et n'a existé que 48 ans. Certains proposent d'ailleurs que la fusion reconstitue cette dernière, en se limitant au Haut-Rhin, au Bas-Rhin et à la Moselle, au nom de ce passé commun et du droit local que les trois départements se partagent.

Mais plus encore que l'identité culturelle, **c'est l'identité politique ou citoyenne qui doit fonder l'union.** Il y a aujourd'hui une citoyenneté lorraine. Il y a une citoyenneté alsacienne. Les deux s'expriment notamment au travers de l'élection de chacun des Conseils régionaux. Il n'y a pas de citoyenneté alsacienne-lorraine. Certes on pourrait la construire, mais cela prendrait du temps et **encore faudrait-il demander aux citoyens ce qu'ils en pensent.**

Nous n'avons évidemment rien contre la Lorraine et il faudra pour l'Alsace trouver des instances nouvelles de coopération avec la Lorraine et pas qu'avec elle d'ailleurs.

Autre questionnement. Quel est au fond l'intérêt de la fusion ? Qui trouve en premier intérêt à la fusion ? Pourquoi le Nord-Pas-de-Calais reste-t-il inchangé, tout comme la Corse et l'Ile de France, les DOM-TOM aussi ? Quelle est la part des lobbys dans le grand chamboulement envisagé. Quel est l'objectif des jacobins de droite comme de gauche, promoteurs de la réforme ? Tiens voilà un dossier où les deux se retrouvent. Curieux ? Pas tant que cela.³⁰ PK

²⁷ Il est même à peu près certain que la partie romane des serments de Strasbourg soit du roman lorrain à considérer l'importance de l'Austrasie et de sa capitale Metz toujours de langue romane (avec certes toujours une minorité relativement germanophone).

²⁸ En Langue d'oïl pour dire oui, on disait oïl, pour le même au sud de la Loire on disait oc.

²⁹ La langue française ne deviendra réellement une langue populaire, c'est-à-dire partagée par tous, en Lorraine au début du 20^e siècle et en Alsace au milieu de ce dernier.

³⁰ Pour le jacobin, il n'y a qu'une identité qui vaille, l'identité nationale. Le reste n'a aucun intérêt à leurs yeux. C'est le citoyen qui compte seul avec ses droits et ses obligations, le reste est suspect. Les identités individuelles ou collectives, si elles ont connues, elles ne doivent pas à leurs yeux être reconnues. Les fusions envisagées qui ne sauraient être construites sur des identités culturelles les arrangent bien, puisqu'elles contribueront à gommer les aspérités.